

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : L'an deux mille seize
- en exercice : 12 le neuf novembre à dix-huit heures trente
- présents : 10 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- votants : 10 en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 31 octobre 2016.

Présents : Mesdames Julie DENEUFBOURG, Aurélie BERGERON, Annie LUCAS, Messieurs Thomas LESUEUR, Thierry HOUPY, Philippe LE CAM, Julien BONNEMENT, Jean PECHO et Stéphane THOUMSIN.

Absents excusés : Virginie LARSONNIER.

Suppléants présents : Paul LETREUILLE (pouvoir de Virginie LARSONNIER), Thierry MICHEL qui est arrivé à 19h00.

Secrétaire de séance : Julie DENEUFBOURG.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Président propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour, le premier concernant la proposition d'assurance du contrat « auto mission » de la MAIF et le second concernant l'emplacement définitif du RPC. L'unanimité des membres présents acceptent ces ajouts.

1) Convention sport et loisirs. N° 23/2016

Monsieur le Président fait part de la demande de renouvellement de l'intervenante sportive, Madame Peronnet Jésaël, au tarif inchangé de 23,00 € de l'heure. Le nombre total de séances pour l'année 2016/2017 est de 238, les cours ont débuté le 8 septembre 2016 et se termineront le 29 juin 2017, pour les élèves des cycles 2 et 3 fréquentant les classes de Montiers, La Neuville-Roy et Léglantiers.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Président à signer la convention d'animation sportive correspondante.

2) Indemnités kilométriques. N° 24/2016

Considérant les déplacements du personnel d'animation pour les achats divers d'alimentation et de matériels d'activités manuelles, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'accorder des frais de transport aux agents utilisant leurs véhicules personnels, dans le cadre de leurs déplacements, selon le barème administratif en vigueur.

3) ARPEGE : accord pour la reprise du marché. N° 25/2016

Monsieur Thomas LESUEUR, Président du Syndicat Scolaire des Hirondelles informe l'assemblée qu'une modification à la mission d'étude de programmation en vue de la réalisation d'un regroupement pédagogique concentré doit être réalisée par la société ARPEGE, pour valider l'intégration de Léglantiers au syndicat scolaire.

A cette fin, il est nécessaire de transférer le marché initial qui a été signé avec la commune de La Neuville-Roy, qui était à l'époque Maître d'Ouvrage, au syndicat scolaire.

Le conseil municipal de La Neuville-Roy a accepté le transfert du marché programmiste de la société au syndicat scolaire, par délibération n° 2016-052, en date du 10 octobre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter le transfert du marché programmiste concernant la mission d'études de programmation en vue de la réalisation d'un regroupement pédagogique concentré avec la société ARPEGE signée en date du 15 décembre 2008.

4) ARPEGE : avenant à l'étude. N° 26/2016

Monsieur Thomas LESUEUR, Président du Syndicat Scolaire des Hirondelles expose :

Selon l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut par délégation du Comité Syndical prendre des décisions pour la durée de son mandat et en rendre compte au Comité Syndical.

Il est donc proposé de donner délégation au Président pour la durée de son mandat afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés suivant la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide, d'accorder une délégation au Président, pour la durée de son mandat, lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, suivant la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5) Décision Modificative : Budget. N° 27/2016

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Chapitre 011 « Charges à caractère général »

- 60623 « Alimentation » - 12 000,00 €

Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » :

- 64111 « Rémunération principale – Titulaires » + 12 000,00 €
- 64131 « Rémunération du personnel non titulaire » + 2 000,00 €
- 64168 « Rémunération du personnel non titulaire » + 2 600,00 €
- 6417 « Rémunération des apprentis » - 2 600,00 €

Chapitre 022 « Dépenses imprévues » - 2 000,00 €

Arrivée de Monsieur Thierry MICHEL, Maire de La Neuville-Roy et membre suppléant du syndicat scolaire.

6) Assurance contrat « Auto Mission » de la MAIF. N° 28/2016

Dans le but d'assurer le personnel d'animation pour les déplacements éventuels avec des enfants à bord de leur véhicule personnel, Monsieur le Président a demandé un devis à l'assurance MAIF pour les assurer dans cette mission. Le coût proposé s'élève à 97,61 € TTC pour l'année 2017.

En effet, le périscolaire du mercredi après-midi de Légantiers accueille très peu d'enfant (souvent 2 ou 3), l'idée est de ramener ces enfants sur le site de La Neuville-Roy pour permettre des animations plus intéressantes et surtout d'éviter de les « isoler » et ainsi optimiser le personnel.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prescrire ce contrat d'assurance « Auto Mission » et autorise Monsieur le Président à signer le contrat et les pièces afférentes.

7) Emplacement définitif du RPC. N° 29/2016

Monsieur le Président expose le scénario n° 2, retenu par la commune de La Neuville-Roy, pour l'emplacement du futur RPC. Il demande aux membres présents d'accepter cette proposition, la moins onéreuse, de délibérer dans les cinq communes pour approuver cet emplacement et se tient à la disposition des Maires des cinq communes pour venir expliquer lors de leurs prochains conseils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve le scénario n° 2 de la commune de La Neuville-Roy pour l'emplacement définitif du Regroupement Pédagogique Concentré.

8) Informations et questions diverses.

- a) Rentrée 2016/2017 : la rentrée s'est faite dans le calme avec une attention particulière sur le plan Vigipirate lancé depuis le 20 juin 2016.

- b) Enfants scolarisés : ils sont 286 sur l'ensemble du RPI, comptant 204 familles. Les enseignants sont inchangés, Mme Levasseur étant souffrante et remplacée depuis septembre par Mme Dutheil ; Mme Cazier, en congé maternité est remplacée depuis la reprise de novembre et Mme Cauwenberghs en arrêt pour un mois est remplacé depuis lundi.
- c) Equipe animation : reprise de l'ensemble de l'effectif de Léo Lagrange, cela fonctionne très bien et constat d'un très bon investissement de la directrice Mme Gambier Audrey.
- d) Conseils d'écoles : le premier conseil d'école a eu lieu dans les 4 établissements, rien de particulier à signaler sauf un remerciement pour le syndicat scolaire.
- e) Blog « Les Hirondelles » : mis en place sur le site du SIRS, c'est un outil de communication aux familles qui permet un échange d'information en temps réel (absence des instituteurs signalée immédiatement aux familles de la classe concernée pour pourvoir aux désagréments).
- f) Commission cantine : elle s'est réunie le 27 septembre. Le pain est livré par « le Fournil de La Neuville-Roy » et le lundi il sera livré par « Proxi » avec une composante BIO dans la confection. La commune de Léglantiers va investir dans un four et un lave-vaisselle pour agrémenter la salle des fêtes et ainsi pouvoir « soulager » les agents en poste le midi. M Lesueur remercie M Bonnement pour la prise en charge de ce matériel, au même titre que la commune de La Neuville-Roy le fait pour l'acquisition du même genre de matériel.
- g) Commission TAP : elle s'est réunie le 6 octobre en présence de parents. Un travail de groupe a été fait et suite à un sondage, le souhait d'intervenants en langue étrangères pendant les heures de TAP a été évoqué. Ce projet est en cours avec la réflexion de faire participer les familles qui en bénéficieront.
- h) Comité de pilotage PeDT : il aura lieu le 17 novembre prochain.
- i) Projet RPC : étude des VRD à La Neuville-Roy, le choix de l'emplacement a été décidé en commission de travaux le 7 novembre.
- j) Organisation du mercredi : le site de Léglantiers n'accueillant que très peu d'enfants le mercredi après-midi, Monsieur le Président propose que ces enfants soient « ramener » après la pause déjeuner sur le site de La Neuville-Roy afin de ne plus être « isolés » et d'avoir une proposition d'animation plus conséquente et avec des enfants de même tranche d'âge. Cette proposition a été faite auprès des parents des enfants concernés, qui y sont favorables et de l'équipe d'animation.
- k) Vacances de la Toussaint : 15 enfants le jeudi 20/10 ; 13 enfants le vendredi 21/10 et 15 enfants le lundi 31/10.
- l) Inscription bus CD60 : Monsieur le Président a contacté le Conseil Départemental pour bénéficier d'un bus pour transporter les enfants du site de Léglantiers du mercredi après-midi sur La Neuville-Roy, le coût étant malheureusement trop important, aucun bus ne sera mis à disposition. Le personnel d'animation, se chargera de les véhiculer (c.f. point n° 6 « Assurance contrat Auto Mission ») et l'autorisation des parents sera requise.
- m) Fiche d'inscription unique : mise en place depuis septembre avec les écoles et le périscolaire.
- n) Nid de guêpes à La Neuville-Roy : 3 interventions ont été nécessaires pour parvenir à bout de l'essaim, heureusement aucun enfant n'a été victime de piqûre.
- o) Subvention aux classes de découvertes : ce sera l'un des sujets de la prochaine réunion. M le Président demande aux membres présents d'y réfléchir dès à présent sur les montant à accorder, sur l'éventualité de ne faire partir la classe des CMI/CM2 de La Neuville-Roy qu'une fois sur deux et ainsi ne pas faire cumuler deux classes de découvertes à certaines familles ayant des enfants scolarisés sur les différentes écoles du RPI.
- p) Cérémonie du 11 novembre : un poème sera lu dans les cinq communes du RPI par un enfant de CM2 et des « décorations » ont été préparées par les enfants du périscolaire.
- q) Participation Téléthon : organisée par M Thoumsin, elle aura lieu le 3 décembre.
- r) Travaux d'assainissement à Montiers : Monsieur le Président demande aux membres de Montiers quand ils débiteront exactement et son inquiétude quant à l'arrêt du bus devant l'école.
- s) Litige Orange : Monsieur le Président explique avoir eu des difficultés avec les lignes téléphoniques du syndicat en août, les délais de paiement étant court entre la réception de la facture, le mandatement et la prise en charge par la perception, les lignes des écoles ont été coupées le 28 août. Pour pourvoir dans l'urgence à la rentrée scolaire et au plan Vigipirate en action, il a avancé personnellement le montant et rencontre de grosses difficultés pour se faire rembourser par Orange. Un recommandé a été envoyé et est toujours sans réponses actuellement.

Monsieur le Président n'ayant plus d'informations et les conseillers syndicaux plus de questions, la séance est levée à 20h20.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 9 novembre 2016 a comporté sept délibérations.

| | | |
|---|---|----------------------|
| 1 | Convention Sport et Loisirs | Délibération 23/2016 |
| 2 | Indemnités kilométriques | Délibération 24/2016 |
| 3 | ARPEGE : accord pour la reprise du marché | Délibération 25/2016 |
| 4 | ARPEGE : avenant à l'étude | Délibération 26/2016 |
| 5 | Décision Modificative : Budget | Délibération 27/2016 |
| 6 | Assurance contrat « Auto Mission de la MAIF | Délibération 28/2016 |
| 7 | Emplacement définitif du RPC | Délibération 29/2016 |